

# Arrêté fédéral

Projet

## portant approbation de l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique concernant la demande de renseignements relative à UBS SA, et du protocole modifiant cet accord

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 14 avril 2010<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### Art. 1

<sup>1</sup> Sont approuvés:

- a. l'accord du 19 août 2009 entre la Confédération suisse et les Etats-Unis d'Amérique concernant la demande de renseignements de *l'Internal Revenue Service* des Etats-Unis d'Amérique relative à la société de droit suisse UBS SA<sup>3</sup>;
- b. le protocole du 31 mars 2010 modifiant l'accord entre la Confédération suisse et les Etats-Unis d'Amérique concernant la demande de renseignements de *l'Internal Revenue Service* des Etats-Unis d'Amérique relative à la société de droit suisse UBS SA<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à les ratifier.

### Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2010 2693

<sup>3</sup> RS 0.672.933.612; RO 2009 5669

<sup>4</sup> RS 0.672.933.612; RO 2010 1459

Approbation de l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique  
concernant la demande de renseignements relative à UBS SA,  
et du protocole modifiant cet accord. AF

---